

COMMUNE DE TIEFFENBACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., LUTSCH F,
SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé : MM. JUNG A., KLEITZ R.,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2011
2. Budget 2011: Service Général
3. Budget 2011 : Service Assainissement
4. Budget 2011 : Antenne collective
5. Mur de l'église : Assistance à maîtrise d'ouvrage
6. Travaux antenne collective
7. Remembrement
8. Divers

--- o O o ---

1. **Approbation du procès-verbal du 25 février 2011**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 25.2.2011.

2. **Budget 2011: Service Général**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2011 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 346.052,98

Recettes : 346.052,98

Section d'investissement :

Dépenses : 408.457,11

Recettes : 408.457,11

3. Budget 2011 : Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2011 du Service Assainissement arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 62.840,42

Recettes : 62.840,42

Section d'investissement :

Dépenses : 74.238,35

Recettes : 74.238,35

4. Budget 2011 : Antenne collective

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2011 de l'Antenne collective arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 23.422,23

Recettes : 23.422,23

Section d'investissement :

Dépenses : 20.212,97

Recettes : 20.212,97

5. Mur de l'église : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire soumet au Conseil Municipal les offres de prix concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du mur de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au cabinet N2i de Ingwiller, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du mur de l'église catholique pour un taux global de rémunération de 5 % du montant du marché des travaux.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document concernant ce dossier.

6. Travaux antenne collective

---- point reporté ----

7. Remembrement

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du remembrement tous les propriétaires de terres sont sollicités par le géomètre afin de connaître leurs souhaits concernant leurs propriétés (vente de terrains, regroupement de parcelles, déplacements ..etc). La commune étant propriétaire terrien peut également émettre ses souhaits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- qu'il souhaite par échange acquérir les terrains situés le long de l'Eichel, entre l'étang et l'entrée du village. Sont concernés par cet échange les terrains situés KOEPPELSMATT et LANGMATT.
Ceci afin de pouvoir entretenir les abords du ruisseau.
- Qu'il souhaite par échange acquérir les terrains situés section C n° 41,316 et 317 afin de permettre à la commune de créer un bassin d'orage pour l'évacuation des eaux.
- Qu'il souhaite par échange acquérir les terrains situés au dessus de la carrière Kuntz afin d'y créer une réserve foncière.
- Qu'il souhaite garder au même endroit les terrains suivants :
Section C n° 10, 28, 81, 86, 87, 374
Section 1 n° 40, 85, 86, 88, 89
Section A n° 65,
Section B n°189, 202
- qu'il souhaite échanger toutes les autres parcelles propriétés de la commune et concernées par le remembrement.

8. Divers

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les classes du RPI sollicitent la municipalité, dans le cadre de leurs projets pédagogiques pour une participation financière.

Afin de permettre aux élèves de la commune de participer à ces sorties, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 8 € par élève de la commune.

Le Maire,

Les Conseillers,